



MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

Le 11 juillet 2008

COPIE DE RÉSOLUTION

À la session régulière du 7 juillet 2008

Étaient présents :

le maire : M. André Garceau

et les conseillers suivants:

M. Gabriel Barrière
M. Robert Duteau
M. Raynald Ledoux
M. Jean-Marie Leavey
M. Michel Lejour

Absente la conseillère : Mme Martine Sorel

formant quorum sous la présidence du maire

Aussi présent,

le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Daniel Striletsky

RÉSOLUTION 2008-122

Attendu que l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

Attendu que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

Attendu que la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de postes, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

Attendu que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

Il est résolu à l'unanimité que soit avisé l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes que la municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle s'oppose à la déréglementation de Postes Canada et exige que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

Copie vidimée

Daniel Striletsky
Secrétaire-trésorier